

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉVISANT
LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT AFIN DE MODIFIER
LES LIMITES DE L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE Ré-5 AINSI QUE CELLES
DE L'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE R-6

À sa séance ordinaire du 18 mars 2019, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le plan n° 5 intitulé « aires d'affectations du sol » du *Règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville de Saint-Lambert (2008-42)* est modifié :
 - 1° par l'agrandissement de l'affectation R-6 à même la partie de l'affectation Ré-5 correspondant à la parcelle A décrite et illustrée sur la description technique rédigée par M. Vital Roy, arpenteur-géomètre en date du 18 mai 2018 sous le numéro 50 577 de ses minutes, dont copie est donné à l'annexe A;
 - 2° par l'agrandissement de l'affectation Ré-5 à même la partie de l'affectation R-6 correspondant à la parcelle B de la description technique mentionnée au paragraphe 1°.

Pierre Brodeur (original signé)

Pierre BRODEUR, maire

Mario Gerbeau (original signé)

Mario GERBEAU, greffier

Annexe A

Description technique rédigée par M. Vital Roy, arpenteur-géomètre
en date du 18 mai 2018 sous le numéro 50 577 de ses minutes

LOTS : UNE PARTIE DES
LOTS 2 394 144 ET 2 394 879

CADASTRE DU QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE : CHAMBLY

DOSSIER : 28937
MANDAT : 49958
MINUTE : 50577

DESCRIPTION TECHNIQUE

De deux parcelles de terrain devant faire l'objet d'un acte d'échange, connues et désignées comme étant une partie des lots 2 394 144 et 2 394 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, dans la ville de Saint-Lambert et pouvant plus particulièrement se décrire comme suit :

LOT : 2 394 144 PTIE (parcelle A)

Propriétaire : 9108-9458 Québec inc .
N° inscription : 1 121 908 (2001-12-17)

Borné vers le Nord par une partie du lot 2 394 144, mesurant le long de cette limite 22,25 mètres, vers le Nord-Est par une partie du lot 2 394 144, mesurant le long de cette limite 74,73 mètres, vers le Sud-Est par le lot 2 394 301, mesurant le long de cette limite 43,88, vers le Sud-Ouest par le lot 2 395 622 (rue du Limousin), mesurant le long de cette limite 33,51 mètres le long d'un arc de cercle de 21,34 mètres de rayon, vers le Sud par le lot 2 395 622 (rue du Limousin), mesurant le long de cette limite 21,34 mètres, vers l'Ouest par le lot 2 393 131, mesurant le long de cette limite 57,64 mètres; contenant en superficie 3 375,0 mètres carrés.

LOT : 2 394 879 PTIE (parcelle B)

Propriétaire : Ville de Saint-Lambert
No inscription : 76 924 (1936-06-01)
80 162 (1939-02-25)
80 677 (1939-06-30)
84 564 (1942-02-09)
94 062 (1946-02-01)
144 830 (1954-12-30)

Borné vers le Nord-Ouest par une partie du lot 2 394 144, mesurant le long de cette limite 81,69 mètres, vers l'Est par une partie du lot 2 394 879, mesurant le long de cette limite 13,57 mètres, vers le Nord-Est par une partie du lot 2 394 879, mesurant le long de cette limite 48,17 mètres, vers le Sud-Est par une partie du lot 2 394 879, mesurant le long de cette limite 50,02 mètres, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 2 394 879, mesurant le long de cette limite 62,21 mètres; contenant en superficie 3 375,0 mètres carrés.

L'extrémité Nord-Est de la limite Nord-Ouest de cette parcelle est situé à 18,14 mètres de la limite Sud-Ouest du lot 2 395 661 (avenue Victoria) et ce, mesuré vers le Sud-Ouest, le long de la ligne séparatrice des lots 2 394 144 et 2 394 879.



La limite Nord-Est de cette parcelle est parallèle à la limite Sud-Ouest du lot 3 295 661 (avenue Victoria) et située à 30,03 mètres au Sud-Ouest de celle-ci.

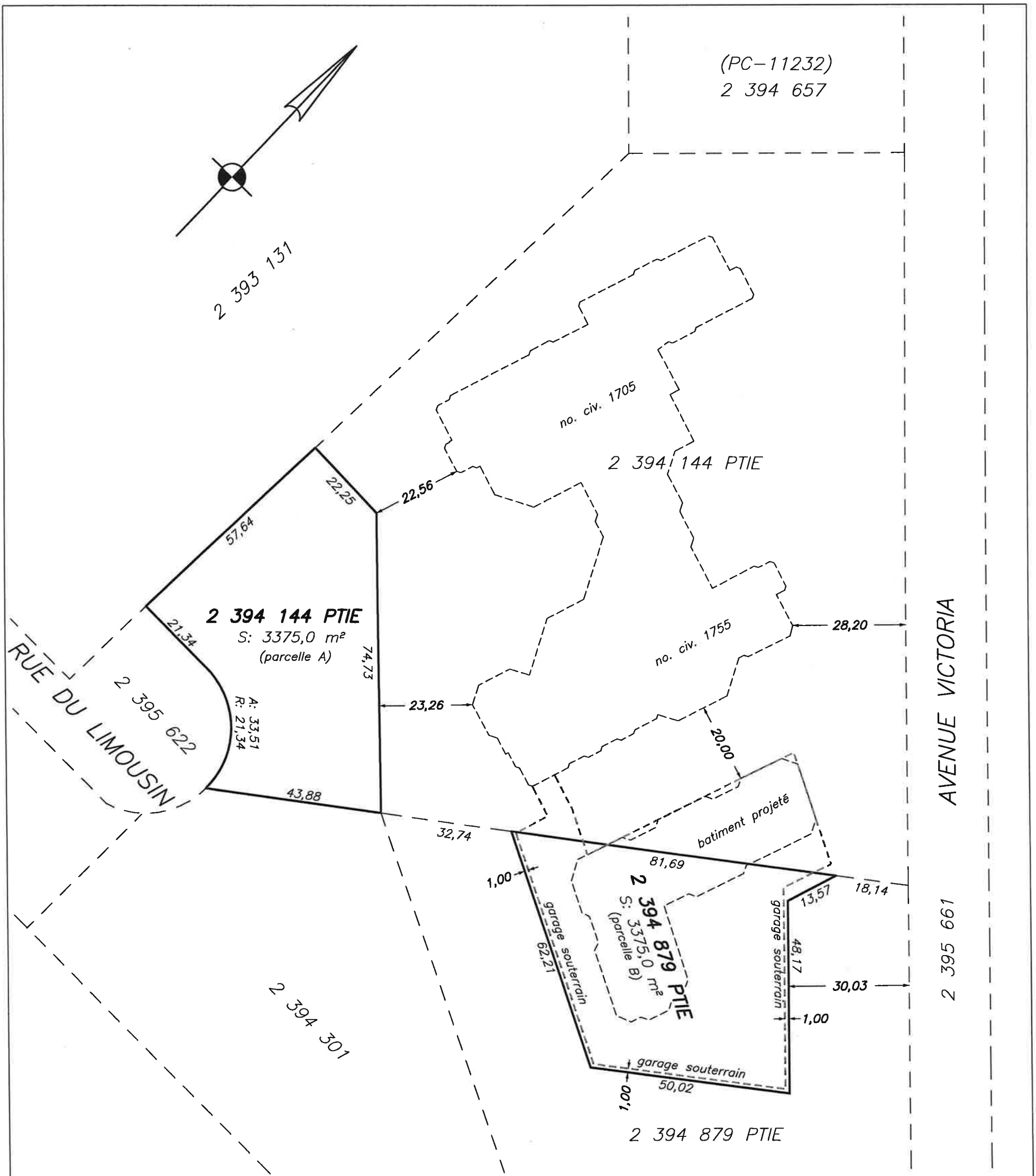
Préparé à Belœil, ce dix-huitième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-huit sous le numéro 50 577 de mes minutes.



VITAL ROY
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE



COPIÉ CONFORME
émise le : 22 MAI 2018



(PC-11232)
2 394 657

2 393 131

no. civ. 1705

2 394 144 PTIE

2 394 144 PTIE
S: 3375,0 m²
(parcelle A)

A: 33,51
R: 21,34

no. civ. 1755

RUE DU LIMOUSIN

2 395 622

AVENUE VICTORIA

2 395 661

batiment projeté

2 394 879 PTIE
S: 3375,0 m²
(parcelle B)

garage souterrain


garage souterrain

garage souterrain

2 394 879 PTIE

PLAN ACCOMPAGNANT LA
DESCRIPTION TECHNIQUE

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.)
1 mètre x 3.28 = mesure en pieds
1 mètre² x 10.764 = superficie en pieds carrés

Échelle : 1 : 1000	
Dessiné par : VR	CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: CHAMBLY
<p>VITAL ROY Arpenteurs - Géomètres inc. TÉL: 450-467-9329 ; FAX: 450-467-0283 sans frais: 1-877-467-9329 email: royvital@arpenteurs.ca</p>	CADASTRE: DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ: VILLE DE SAINT-LAMBERT LOT(S): PARTIE DES LOTS 2 394 144 ET 2 394 879
<p>Copie conforme émise le : 22 MAI 2018</p>	<p>Beloeil, le 17 MAI 2018</p> <p>Par  VITAL ROY Arpenteur - Géomètre</p> <p>Dossier: 28937 Mandat: 49958 Minute: 50577</p>